



**SOCIÉTÉ
MARTINICAISE
DES EAUX**

Une démarche de pérennisation de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire

La Martinique est découpée en trois Communautés d'Agglomération (CA) : Cap Nord et Espace Sud, ayant délégué l'exploitation du service de l'eau potable à la **Société Martiniquaise des Eaux (SME, filiale SUEZ)**, et CACEM*, ayant instauré une régie. La SME a souhaité adapter le réseau d'eau après une forte sécheresse et de nombreux manques d'eau au robinet début 2020 sur la CACEM et l'Espace Sud.

LES ÉTAPES

Mi-2020

Établissement d'un plan d'actions en quatre axes par la SME en collaboration avec ses CA maitresses d'ouvrages.

- **Mieux gérer la pénurie d'eau** : installation de nouveaux surpresseurs par l'Espace Sud pour rendre l'accès à l'eau aux populations vivant en altitude et de vannes motorisées pour sécuriser un minimum d'eau et répartir équitablement les « coupures tournantes » lors des pénuries.
- **Mettre plus d'eau dans les tuyaux** : réparation par la CTM* des tuyaux d'adduction endommagés, et développement de ressources en eau par forages pour renforcer les débits en période de sécheresse.

OBJECTIF : Sécuriser l'accès de populations à l'eau potable



Un réseau de distribution d'eau sensible à la sécheresse

- **Conserver plus d'eau dans les tuyaux** : renouvellement des 20% de tuyaux les plus vétustes en 10 ans par les CA, amélioration de la régulation de pression par la SME, et recherche et réparation des 6 000 fuites par an sur ses deux territoires d'opération.
- **Mieux informer les usagers en temps réel** : par la SME, mise à disposition d'une application smartphone pour les alertes et signalements de fuites, réseaux sociaux, bulletins de l'eau, et sensibilisation aux éco-gestes et à la sobriété en période d'arrêts sécheresse.

Fin 2020

Lancement par la SME et les collectivités de leurs plans d'actions respectifs. Appui sur une étude de l'Office de l'Eau sur les perspectives d'évolution de la ressource en eau, présentée en CEB* et incluant différents scénarios d'investissements par les collectivités.

PROCHAINE ÉTAPE

Prise en compte en cours de ces enjeux dans les contrats de délégation de service du fait de la perte de marge d'exploitation générée. Réflexions en cours par la CTM*, le CEB* dans son SDAGE*, l'ODE*, les CA avec l'appui de la DEAL* afin

ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



« Face à l'incertitude des risques croissants, il faut savoir être pragmatique et rapidement prendre en compte les scénarios climatiques pour prioriser les actions. »

- d'établir une gouvernance unifiée de l'eau à l'échelle de l'île. Étude d'autres solutions techniques pour soulager la ressource en eau, dont la REUT* pour l'irrigation agricole.

LES COÛTS

Investissements portés par les CA maîtresses d'ouvrage. La SME a renforcé ses moyens dédiés et donc augmenté ses dépenses d'exploitation.

LES RÉSULTATS

Depuis 2021, évitement des pénuries et du recours aux « coupures tournantes » sur les 2 territoires opérés par la SME lors des épisodes de sécheresse ayant lieu au premier semestre de chaque année. **Le coût évité par la non-dégradation du réseau générée par une pénurie est d'environ 20 M€ / an.**

LES BÉNÉFICES

Dialogue amélioré avec les parties prenantes et satisfaction des usagers du service. ●